



Prestation compensatoire/indemnité d'occupation

Par **revivre**, le **21/01/2008** à **23:07**

Séparée de corps depuis mars 2007, nous avons fait une demande de divorce par consentement mutuel par demande acceptée.

J'ai signé un bon pour accord d'un montant pour la prestation compensatoire ainsi que mon mari.

Dernièrement mon avocat m'a averti que lors de la plaidoirie qui doit se tenir le 04 février 2008, le montant de la prestation compensatoire sera réduite de moitié car monsieur est revenu sur sa décision.

En as-t-il le droit alors qu'il a signé un bon pour accord d'un montant où l'on était tous les deux d'accord ?

Il me réclame également une indemnité d'occupation, c'est lui qui a décidé de quitter le domicile conjugal et je suis restée habitée avec mes 2 enfants le temps que je vende la maison (soit 7 mois). Je payais la moitié du crédit et je payais seule les crédits annexes. Est-il en droit de me réclamer cette indemnité ? Mon avocat ne m'épaule pas. Je touche l'aide juridictionnelle totale.

Merci de pouvoir m'aider à y voir plus claire.

Revivre